



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat
Cabinet**

Secrétariat du recteur

Reims, le 21 mai 2021

Tel : 03 26 05 69 76

Mél : ce.recteur@ac-reims.fr

1 rue Navier
51082 Reims

Mesdames, Messieurs,

Votre courrier en date du 25 avril 2021 relatif aux mesures de rentrée dans les CIO a retenu toute mon attention.

L'académie de Reims s'est engagée depuis plusieurs années, comme les autres académies, dans une démarche de réduction des implantations de CIO : la carte cible académique des CIO a été fixée à 9 pour l'académie de Reims mais sa mise en œuvre a été progressive et atteinte à la rentrée scolaire 2020.

Parallèlement, l'académie a été attentive à maintenir un service de proximité, dans un contexte de stagnation ou de diminution des effectifs élèves, avec des permanences qui se tiennent sur des territoires pour lesquels les populations sont peu mobiles (permanence à Langres, permanence à Sedan par exemple).

Toujours dans un souci de garantir un service de proximité et de couvrir l'ensemble des établissements, aucune suppression de poste de psychologue de l'éducation nationale n'a été faite pendant la fusion des CIO.

Le service de qualité rendu par les CIO ne peut l'être sans la contribution des personnels administratifs et ce sur l'ensemble du territoire de l'académie. C'est pourquoi j'ai souhaité garantir pour tous les CIO de l'académie le maintien d'au moins deux postes dans chaque CIO, avec un poste de catégorie B (le cas échéant par création) et un poste de catégorie C dans chaque CIO, et ce quelle que soit sa taille.

Concernant la continuité du service public, j'ai demandé, chaque fois que cela était nécessaire, de permettre la prolongation des contrats des contractuels pour pouvoir garantir un service de qualité sur l'amplitude d'ouverture des CIO.

Cette année, j'ai également levé les neutralisations de postes administratifs dans les CIO afin que des personnels titulaires puissent postuler et s'installer sur la durée.

Concernant plus spécifiquement la reprise d'un ETP à Châlons, où le CIO est actuellement doté de 3 postes administratifs, la mesure avait été anticipée l'an dernier et reportée au regard de l'absence de postes disponibles sur la ville de Châlons. L'existence de postes vacants sur Châlons cette année a permis la mise en œuvre d'une mesure de carte scolaire tout en garantissant la possibilité d'une mobilité en proximité.

Concernant la mesure de suppression d'un demi-poste administratif au CIO de Charleville Mézières, elle permet un traitement équitable de l'ensemble des CIO, au regard de leurs charges respectives, avec l'implantation de 3 ETP sur les 3 CIO avec un périmètre plus important et le maintien de 2 ETP sur tous les autres CIO.

Pour toutes ces mesures, soyez assuré, à la fois de mon attention à l'accompagnement des personnels, et à la qualité du service rendu par les CIO.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le recteur de l'académie de Reims

Olivier Brandouy

Mesdames, Messieurs les représentants
Du SNASUB-FSU
D' A&I UNSA
Du Sgen-CFDT